Arrêté ministériel portant désignation des membres du Conseil des Hôpitaux universitaires

A.M. 16-12-2025 M.B. 15-01-2026

La Ministre des Hôpitaux universitaires,

Vu le décret du 28 avril 2022 instituant le Conseil des Hôpitaux universitaires, l'article 4 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement,

Arrête :

Article 1er. - Sont désignés membres du Conseil des Hôpitaux universitaires pour une durée de quatre ans, à l'exception des membres visés au 5° qui sont désignés pour la durée de leur mandat de Doyen d'une Faculté de Médecine d'une institution universitaire de la Communauté française habilitée à organiser des études de premier cycle et de deuxième cycle en sciences médicales :

1° en tant que membres visés à l'article 4, §1er, 1°, du décret :

a) Monsieur Georges CASIMIR, Président du Conseil des Hôpitaux universitaires ;

b) Monsieur Stefan CONSTANTINESCU, membre suppléant.

2° en tant que membres visés au 2° :

a) pour le Centre hospitalier universitaire de Liège :

i) Monsieur Marc DE PAOLI, en tant que membre effectif, et Madame Laurence CARABIN, en tant que membre suppléant ;

ii) Madame Geneviève CHRISTIAENS, en tant que membre effectif, et Madame Kristel VANDENBOSCH, en tant que membre suppléant ;

iii) Monsieur Eric MACLOT, en tant que membre effectif, et Madame Laura JEUNEHOMME, en tant que membre suppléant.

b) pour les Cliniques universitaires Saint-Luc :

i) Monsieur Philippe LEROY, en tant que membre effectif, et Madame Claire DUFOUR, en tant que membre suppléant ;

ii) Monsieur Jean-Pascal MACHIELS, en tant que membre effectif, et Madame Claire DUFOUR, en tant que membre suppléant ;

iii) Madame Joëlle DURBECQ, en tant que membre effectif, et Madame Claire DUFOUR, en tant que membre suppléant.

c) pour l'Hôpital Erasme :

i) Monsieur Renaud WITMEUR, en tant que membre effectif, et Madame Anna GROSWASSER, en tant que membre suppléant ;

ii) Monsieur Jean-Michel HOUGARDY, en tant que membre effectif, et Monsieur Jacques CRETEUR, en tant que membre suppléant ;

iii) Madame Carina GOOSSENS, en tant que membre effectif, et Madame Pascale JAVAUX, en tant que membre suppléant.

d) pour les Cliniques universitaires Mont-Godinne :

i) Madame Sandra GIUNTA, en tant que membre effectif, et Monsieur Alexis GHYSELS, en tant que membre suppléant ;

ii) Monsieur Benoît RONDELET, en tant que membre effectif, et Madame Marie DE SAINT HUBERT, en tant que membre suppléant ;

iii) Madame Christelle VASTRADE, en tant que membre effectif, et Monsieur Selim BELHALOUMI, en tant que membre suppléant.

3° en tant que membres visés au 3° :

a) Madame Mathilde COEFFE (GIBBIS), en tant que membre effectif, et Madame Marleen LONCKE (GIBBIS), en tant que membre suppléant ;

b) Monsieur Yves SMEETS (Santhéa), en tant que membre effectif, et Madame Aline HOTTERBEEX (UNESSA), en tant que membre suppléant.

4° en tant que membres visés au 4° :

a) Madame Yolande HUSDEN (Solidaris), en tant que membre effectif, et Madame Judith HENDERICK (Solidaris), en tant que membre suppléant ;

b) Madame Marion HALLET (UNMC), en tant que membre effectif, et Madame Vanessa VANRILLAER (UNML), en tant que membre suppléant.

5° en tant que membres visés au 5° :

a) Monsieur Nicolas TAJEDDINE (UCL) ;

b) Monsieur Edouard LOUIS (ULIEGE) ;

c) Monsieur Pierre WAUTHY (ULB) ;

d) Monsieur Jean-Michel DOGNE (UNAMUR).

6° en tant que membres visés au 6° :

a) Madame Claire MOUSSEBOIS, Secrétaire ;

b) Madame Sara GHAZOUAN, membre suppléant.

7° en tant que membres visés au 7° :

a) Madame Sophie BREEDSTRAET, membre effectif ;

b) Monsieur Thierry ZELLER, membre suppléant.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er novembre 2025

Bruxelles, le 16 décembre 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE